

LA  IGOGNE

# **GUIDE**

# **DES ASSOCIATIONS**



## Pourquoi adhérer à La Cigogne ?

L'écosystème Cigogne est un réseau coopératif organisé comme un **groupement d'achat local et solidaire**, partageant des valeurs communes, portées par la Charte de La Cigogne sur le **territoire du Sud Alsace**.

L'adhésion est une obligation légale pour constituer un **réseau d'accepteurs**, mais il est surtout le gage de l'indépendance de l'association.

Ce réseau regroupe l'ensemble des partenaires impliqués sur les mêmes objectifs, **des citoyens, des professionnels, des associations, des collectivités**, qui tissent ensemble les liens nécessaires pour retrouver du sens commun et de la solidarité. Tous mobilisés pour faire face collectivement aux enjeux de notre temps.

Le tissu associatif d'un territoire contribue de manière significative à cette mise en lien et à la transmission des savoirs et des pratiques.

Des questions qui se posent parmi tant d'autres : Comment sortir de l'isolement des associations ? Comment faciliter les échanges et connecter les dynamiques parfois proches ? Comment mutualiser les intérêts communs (recherche de fonds, mutualisation des coûts de fonctionnement, partage de locaux et de services, co-organisation d'évènements,...) ? Comment développer et mobiliser conjointement le bénévolat ?

En tant que vecteur d'échange et de mise en relation, La Cigogne peut initier cette coopération avec l'ensemble des acteurs, pour explorer et tester des solutions !

À l'instar d'autres monnaies locales, La Cigogne met en place le programme **3 % Cigogne solidaire** à destination des associations (voir ci-après).



## Un réseau dynamique ?

La constitution et le renforcement d'un tel **réseau** se fait de façon **dynamique** par l'ensemble des membres de l'association : équipe opérationnelle, particuliers, entreprises, associations, collectivités, qui portent les valeurs et les objectifs communs du réseau.

Déployer, administrer et animer un tel réseau nécessite une structure opérationnelle de bénévoles et de salariés : gestion administrative et financière, chargés de développement du réseau de professionnel, chargés de communication, animateurs de groupes locaux pour insuffler et maintenir une dynamique dans les différents bassins de vie.

Cette structuration représente **une réelle valeur humaine** pour le territoire.

## Source de financement pour votre association : 3 % Cigogne solidaire

La Cigogne, c'est aussi un nouveau système de financement des associations, avec le 3 % Cigogne solidaire.

### Comment ça marche ?

Quand un particulier adhère à La Cigogne, il choisit librement une association qu'il souhaite parrainer, et celle-ci recevra 3 % de l'ensemble des conversions en cigognes réalisées par cet adhérent sur une année. Cela ne coûte rien à l'adhérent, et cela peut générer des revenus substantiels pour l'association grâce à la mobilisation de ses adhérents.

Ce système est financé par une commission de 5 % que les professionnels paient à la reconversion des cigognes en euros.

Le 3 % Cigogne solidaire est destiné aux associations adhérentes à La Cigogne ayant recueilli un minimum de 30 parrainages sur l'année.

Présentez La Cigogne à vos adhérents, encouragez-les à adhérer et à parrainer votre association. Par cette action, vous prendrez votre part à la démultiplication du réseau. Si vous avez par exemple 30 parrains qui changent 100 cigognes par mois, vous recevrez chaque année au moins 1000 cigognes, que vous pourrez réutiliser en faisant appel à des fournisseurs du réseau Cigogne.



## La Cigogne met en lumière l'économie sociale et solidaire

La Cigogne, en qualité de monnaie locale complémentaire, est reconnue légalement par le Code Monétaire Français depuis la loi Hamon du 30 juillet 2014 sur l'ESS et identifiée comme un levier pertinent pour stimuler les dynamiques ESS sur les territoires.

Les structures de l'Économie Sociale et Solidaire (associations, coopératives, mutuelles, ...) qui rejoignent le réseau peuvent proposer l'adhésion à leurs bénévoles et salariés, voire prendre en charge directement ces adhésions et leur proposer alors de verser en cigognes une partie des salaires et/ou des frais avancés par les bénévoles.

## Moyens de paiement

Il existe 3 moyens de paiement en cigognes :

- en billets cigognes
- en cigogne numérique, via l'application mobile **CigoPay**
- en cigogne numérique, par virement sans frais depuis son espace web

### Mode d'emploi des billets cigognes

La cigogne existe sous forme de billets sécurisés de 1, 5, 10 ou 20 cigognes.



### Comment rendre la monnaie sur les cigognes ?

Quand vous payez en cigogne, le commerçant vous rend la monnaie en cigogne. Comme il n'y a pas de centimes de cigogne, vous pouvez faire l'appoint (comme pour les chèques restaurant).

Si l'article vaut 5,50 €, vous donnez 5 cigognes et 50 centimes d'euros, ou 5 cigognes et 1 € et vous recevez 50 centimes d'euros.

### Mode d'emploi de la cigogne numérique

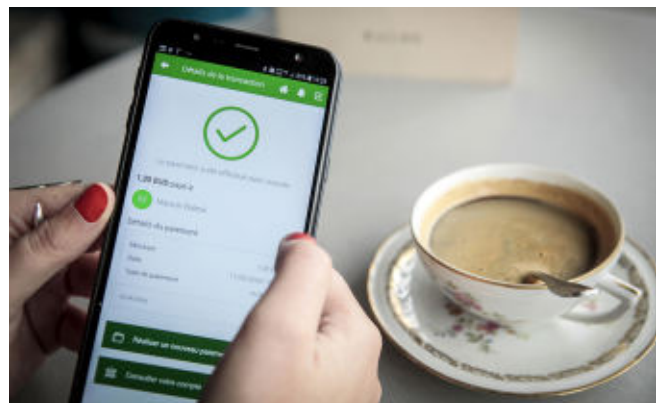
Il s'agit d'un compte numérique sécurisé, que vous pouvez consulter en ligne comme un compte bancaire classique. L'ouverture et l'utilisation du compte **CigoPay** est gratuit et sans frais, pour les particuliers comme pour les

prestataires. L'application mobile de paiement **CigoPay** est téléchargeable sur les stores :



En numérique les paiements se font au centime près, donc pas de rendu de monnaie.

Lors de votre première connexion vous devez définir votre code secret.



### Comment payer avec **CigoPay** ? Rien de plus simple !

Depuis l'application mobile **CigoPay**, on scanne le QR Code disposé à la caisse du commerçant. L'application connecte ainsi le compte numérique de l'utilisateur avec celui du commerçant. Après avoir saisi le montant de l'achat, l'utilisateur présente



son mobile au commerçant pour confirmation de la transaction : coche verte.

Les deux comptes en cigogne numérique sont ainsi immédiatement crédité / débité.



## Comment déposer des cigognes billets en cigognes numériques ?

Seuls les professionnels peuvent déposer leurs billets cigognes sur leur compte **CigoPay** en se rendant auprès d'un Bureau de change Cigogne assurés par des prestataires du réseau. L'enregistrement de votre dépôt va automatiquement créditer votre compte numérique du même montant. La liste des Bureaux de change figure sur les annuaires de prestataires, ainsi que sur la cartographie en ligne.



## Est-il possible de mettre en place un paiement différé entre professionnels ?

Oui. Il est également possible de mettre en place un échéancier de paiement, ainsi que des paiements récurrents, forts utiles pour le paiement de salaires pour ses employés par exemple.

Toutes ces libertés de paiement sont offertes pour faciliter les opérations courantes.

## Un compte numérique peut-il être à découvert ?

Non, il n'y a pas de découvert possible sur un compte cigogne. Donc pas d'agios pour l'utilisateur, pas d'impayés pour le commerçant. En cas de solde insuffisant, le virement vers un autre compte cigogne numérique ou le paiement par **CigoPay** sera refusé.

## Est-il possible de proposer des paiements sur internet ?

Deux possibilités s'offrent aux professionnels :

- L'intégration d'un insert dans le panier de votre client pour qu'il puisse effectuer son paiement depuis son mobile.



Il ne reste plus qu'à vérifier le paiement lors de la préparation de la commande. C'est insert peut également être ajouté en pied de facture.

- La mise en place d'une connexion API entre le site de vente et le site de paiement **CigoPay**. L'installation est à effectuer par le professionnel, de son côté La Cigogne communique les éléments de connexion nécessaires.

## Comment communiquer ?

Le professionnel dispose d'un **espace de visibilité** modifiable depuis son compte. Il apparaît sur les interfaces mobile et internet depuis la cartographie interactive et l'annuaire **CigoPay**, et intègre :

- le logo
- les coordonnées
- les réseaux sociaux, site web
- la(les) catégorie(s) d'activité(e)s dans l'annuaire de La Cigogne
- un descriptif court
- un descriptif détaillé personnalisable
- les horaires d'ouverture
- des images additionnelles

Nom de l'établissement	GIEMME BIO	
Date d'activation	18-06-2021	
Courriel	info@giemmebio.com	
Téléphone mobile	06 51 44 74 35	
Type de paiement accepté	Billets, Paiement numérique	
Catégories Cigogne	Commerce alimentaire	
Site Web	https://giemmebio.business.site/	
Facebook	https://www.facebook.com/Giemme-BIO-710402295803490	
A propos	Une boutique où le beau côtoie le bon !	
Mots clés	épicerie.bio,italie,restaurant	
Présentation détaillée	<p>→ produits bio, sans gluten, vegan et traditionnels.</p> <p><b>Nouveau !</b>                      Epicerie fine de produits alimentaires italiens biologique et artisanaux.                      Saison de thés bios.                      Petite restauration</p> <p>Obtenir un devis ? Cliquez sur le bouton ci-dessous</p> <p><a href="#">Obtenir un devis</a></p>	
Horaires d'ouverture	lundi au vendredi : 10:00 à 18:00 samedi : 10:00 à 17:00	

Un visuel « **JE SOUTIENS LE COMMERCE LOCAL !** » est remis au professionnel pour le disposer à l'entrée de son commerce pour interpeller et informer les passants sur la voie publique.



Un **Kit de visuels** (logo Cigogne, inserts devis/facture, QR-code,...) est remis lors de l'adhésion pour permettre au professionnel de les intégrer dans ses communications.



# Charte 2019 de la Cigogne

La Cigogne est une monnaie locale et solidaire du Sud Alsace qui facilite les échanges de proximité par la réappropriation citoyenne des mécanismes monétaires. Elle est en lien avec le monde à travers des expérimentations de même type. Les personnes, les collectivités et les producteurs de biens et services qui la portent sont engagés :



## **Pour une économie plus humaine**

- Elle est un outil de réappropriation de l'économie par l'homme.
- Elle facilite la qualité de vie, les échanges entre les personnes, renforce les liens entre les producteurs et les consommateurs.

**Ainsi la création monétaire incombe à la collectivité et non à des intérêts privés.**



## **Pour une économie plus respectueuse de l'environnement**

- Elle met en avant les circuits courts moins énergivores.
- Elle favorise une économie circulaire par la récupération, la réparation et le recyclage.

**Ainsi la Cigogne limite l'épuisement des ressources.**



## **Pour une économie locale dynamisée**

- Elle soutient des producteurs de biens et de services engagés dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale.
- Elle aide à préserver et développer des emplois locaux, et à soutenir des initiatives économiques locales.

**Ainsi l'économie locale engagée est davantage soutenue et valorisée.**



## **Pour des pratiques démocratiques, coopératives et solidaires**

- Toute personne physique ou morale adhérant à la Charte peut participer à son organisation, notamment au comité de pilotage. Le comité de pilotage est un organe garant du bon fonctionnement de la Cigogne à partir de prises de décision basées sur le consentement.
- Elle permettra de soutenir des initiatives éthiques et solidaires via un fonds solidaire spécifique qui sera créé à terme.

**Ainsi la Cigogne est un moyen de démocratie active, pour reconsidérer la notion de richesse, de produire et consommer équitablement.**

**En conclusion, la Cigogne est un outil pour faciliter la transition vers un monde respectueux de l'humain et de l'environnement.**